



LE MÉDIATEUR

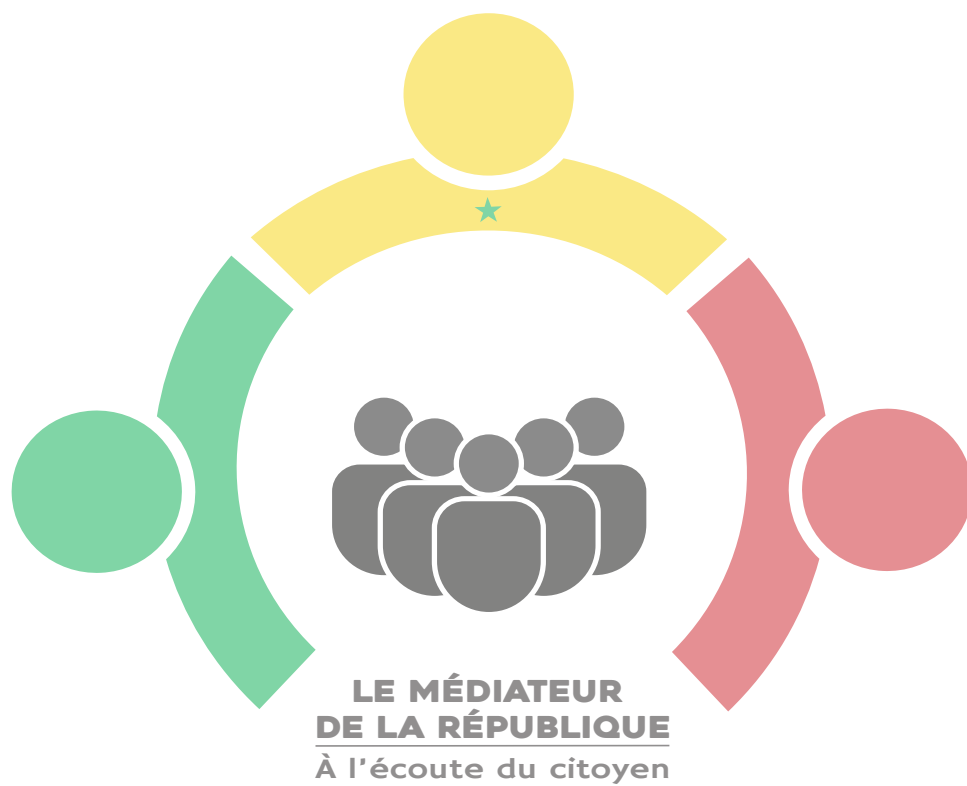
Bulletin d'informations trimestriel de la Médiation de la République

N.13 - Mars 2026

PARTAGE DU RAPPORT ANNUEL (SUITE)



**Kaffrine, Kaolack, Fatick,
Diourbel et Thiès**
accueillent le Médiateur



<https://www.mediaturedelarepublique.sn/>



SOMMAIRE

MOT DU MÉDIATEUR	P.4
Hommage de Demba Kandji au Pr Seydou Madani Sy	P.5
VIE DE L'INSTITUTION	
TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS	P.6
FICHE D'AUDIENCES	
- Collectif des propriétaires de champs impactés par les ICS	P.7
- Le Médiateur reçoit les élèves de l'INEFJA	P.8
VISITES	
- Visite de courtoisie du président de la CRSE	P.9
- Visite de courtoisie du Président de l'Ofnac	P.10
- L'Ecole Supérieure de Guerre en visite chez le Médiateur	P.11
- Le Médiateur de l'Angola chez son homologue	P.12
DOSSIER : TOURNÉE À L'INTÉRIEUR DU PAYS	
LES POPULATIONS DU CENTRE ACCUEILLENTE MÉDIATEUR	
KAFFRINE : Le traumatisme du vol de bétail et la problématique des longues détentions	P.14
KAOLACK réclame son port et un système d'assainissement performant	P.15
FATICK veut vivre de ses ressources	P.16
DIOURBEL : la récurrence des violences faites aux femmes et aux enfants	P.17
THIES Plaidoyer pour une protection effective des enfants	P.18
PARTENARIAT	
Une délégation de l'institution du Tchad en immersion au Sénégal	P.21
Rencontre sur Intégrité de l'information et des processus démocratiques à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle	P.22
Atelier de suivi des recommandations sur les enfants à besoins spéciaux	P.24

LE MÉDIATEUR

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Demba KANDJI

REDACTRICE EN CHEF

Diatou CISSÉ

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Mamadou LO, Assane SALL,
Abdou Aziz KANDJI, Adjé CISSÉ,
Frédéric MBENGUE

CONTACTS

(221) 33 921 12 57
www.mediaturedelarepublique.sn

CRÉDIT PHOTOS

El Hadj Sékou DEME

ADRESSE

22, rue Vincens x Faidherbe, Dakar

MOT DU MÉDIATEUR

MONSIEUR DEMBA KANDJI



Mes chers concitoyens,

L'année 2025 a été marquée par la tournée nationale de partage de mon rapport annuel 2023/2024, après sa présentation à Monsieur le Président de la République. Au cours de cette rencontre avec vous, à travers nos différentes régions, j'ai tenu à inscrire mon action dans une dynamique de redevabilité et de transparence.

Aller à votre rencontre, pour restituer les conclusions du rapport annuel, procédait de ma conviction profonde que la confiance entre l'Administration et les citoyens se construit par l'écoute, le dialogue et l'empathie. Nos échanges ont mis en lumière des préoccupations majeures, qui traduisent les réalités et les défis auxquels vous êtes quotidiennement confrontés. Parmi celles-ci, les violences faites aux femmes et aux enfants demeurent plus que jamais actuelles et appellent des réponses fortes et coordonnées, pour garantir leur protection et leur dignité.

Les enfants à besoins spécifiques nécessitent, également, notre attention soutenue et notre affection accrue afin de leur assurer une inclusion pleine et effective dans la société.

L'accès des femmes à la terre continue, aussi, de se heurter à des obstacles majeurs, freinant leur autonomisation économique et sociale. À cela s'ajoute l'état parfois défectueux des infrastructures sociales, qui impacte l'accès équitable aux services essentiels et la qualité de vie de nos populations.

Face à ces enjeux, il est impératif d'apporter, hâtive-

ment, les réponses institutionnelles comme la signature des décrets d'application de la loi d'orientation sociale, l'adoption du Code de l'enfant qui constituent des actes déterminants si nous voulons assurer à ces instruments juridiques, porteurs de justice sociale et de progrès, toute l'effectivité attendue.

En ma qualité de Médiateur de la République, je demeure résolument engagé à porter vos préoccupations auprès des autorités compétentes et à contribuer avec l'ensemble des acteurs concernés, à l'amélioration continue du service public.

Je voudrais, également, saluer l'attachement profond que vous manifestez à vos terroirs. Partout où je suis passé, j'ai pu mesurer la force de votre enracinement, la vitalité de votre esprit civique et la qualité du sens républicain que vous avez manifesté lors de nos rencontres. La manière structurée et responsable dont vous avez exprimé vos doléances témoigne des espoirs que vous placez dans nos institutions, mais aussi de votre conscience lucide des défis collectifs à relever.

J'ai la conviction que les forces vives de notre Nation sont en pleine maturation et que, par la conjugaison de nos savoirs, savoir-faire et savoir-être, nous saurons réaliser les chantiers ouverts devant nous.

Je vous remercie pour la confiance que vous accordez à l'institution du Médiateur de la République et vous renouvelle mon engagement constant à vos côtés.

Bonne et heureuse année 2026.

Hommage

de Demba Kandji au professeur Seydou Madani Sy

Le Sénégal a perdu, le 07 janvier 2026, Un de ses meilleurs fils en la personne du Professeur Seydou Madani Sy. Brillant juriste, Professeur émérite, il a été la deuxième personnalité à diriger la Médiature de la République du 14 Février 1997 au 30 avril 2003. Dans cet hommage M. Demba Kandji salue sa mémoire par le rappel de ses qualités humaines et intellectuelles qui en faisaient un homme de valeurs.

Les seuls mots ne sauraient suffire pour exprimer la douleur insoutenable que nous ressentons au fond de nous, suscitée par la disparition du Géant Sénégalais évoqué dans cet hommage. Le Professeur Seydou Madani SY était un haut fonctionnaire et une institution à lui seul, une conscience lumineuse qui a éclairé les sentiers de la jeune République Sénégal dès son accession à l'indépendance.

*Il a été à la fois, le maître des Sciences
Juridiques et l'homme d'Etat aux
multiples visages.*

Avant d'embrasser les plus hautes charges de l'État, Seydou Madani SY a d'abord été l'homme du savoir. En tant qu'un des premiers agrégés en droit public du Sénégal, il a porté sur ses épaules la responsabilité de définir notre identité juridique à travers un professorat de haute facture manifestant des enseignements empreints de vigueur et frappés au coin de la profondeur.

En devenant le premier Recteur de l'Université de Dakar après les indépendances, il n'a pas seulement dirigé une institution ; il a bâti un temple de l'excellence. Il a montré à la jeunesse sénégalaise et africaine que la rigueur intellectuelle est la seule clé de la souveraineté véritable. Pour nous, étudiants à l'époque, il restera à jamais le Recteur qui aura balisé le chemin pour tous les autres.

Sa vie fut un voyage au cœur du service public. Qu'il s'agisse de l'impartialité requise au ministère de la Justice en tant que Garde des Sceaux, de la finesse diplomatique déployée en tant qu'Ambassadeur à Londres, ou de la sagesse nécessaire à la tête de l'Institution du Médiateur de la République, Seydou Madani SY a servi avec une élégance et une intégrité qui forcent l'admiration.

En tant qu'actuel Médiateur de la République, je mesure chaque jour la profondeur de l'empreinte qu'il a laissée dans



notre institution. Il a su lui donner ce visage humain, cette capacité de dialogue et cette autorité morale qui permettent de réconcilier le citoyen avec son Administration. Il ne recueillait pas seulement les plaintes des réclamants ; il les réconciliait avec l'Administration, en guérissant les incompréhensions.

Il nous laisse un héritage de valeurs : la foi dans la connaissance et la formation académique, le culte du travail bien fait, le respect sacré de la chose publique et une humilité qui est la parure des grands hommes. Il nous enseigne surtout que l'on peut être un savant, mondialement reconnu, tout en restant un serviteur humble de son peuple.

Professeur Seydou Madani SY, Votre plume s'est posée, vos codes se sont fermés, mais vos enseignements continueront de résonner dans les amphithéâtres et les palais de justice de notre pays.

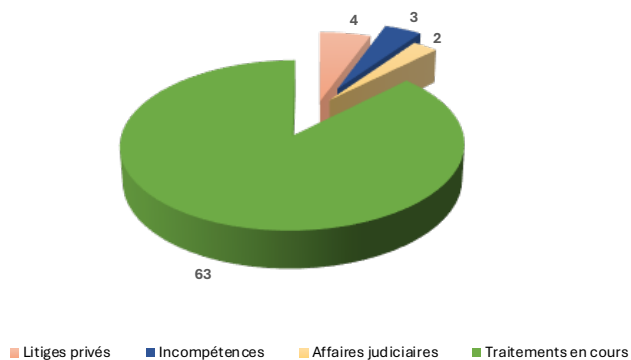
En ce jour de deuil, nous prions le Tout-Puissant, dans Sa miséricorde infinie, de vous accueillir en son Paradis Firdawsi. Que la terre de ce Sénégal, que vous avez tant aimé et si dignement servi, vous soit légère !

Reposez en paix Professeur, reposez en paix Doyen, reposez en paix Monsieur le Recteur ; reposez en paix Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, reposez en paix Excellence, Monsieur l'Ambassadeur, reposez en paix Monsieur le Médiateur de la République.

VIE DE L'INSTITUTION

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

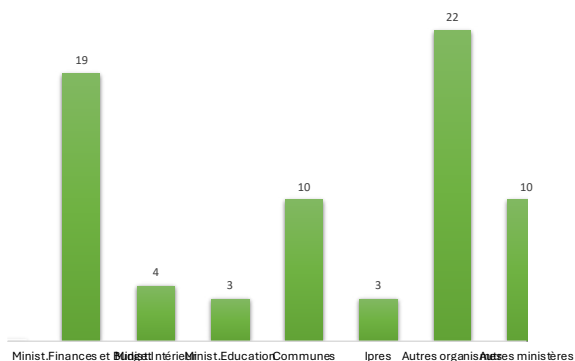
Graphique 1 : Requêtes reçues du 1er octobre au 31 décembre 2025



Au titre du dernier trimestre de l'année 2025, les Services du Médiateur de la République ont reçu **72** réclamations dont **63** en cours de traitement auprès des administrations et organismes concernés.

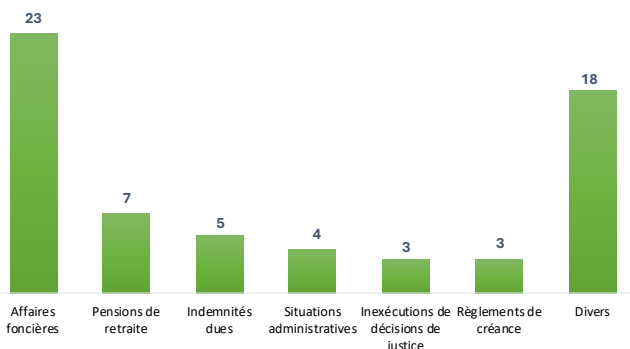
Le reliquat de **neuf (09)** dossiers est irrecevable pour les raisons suivantes: **(04)** d'ordre privé, **(02)** pendant devant les juridictions, **(03)** hors du champ de compétences du Médiateur.

Graphique 2 : Répartition des réclamations reçues du 1er octobre au 31 décembre 2025 visant les ministères et les organismes investis d'une mission de service public



Les administrations visées par les réclamations restent quasiment les mêmes : les départements ministériels, les organismes investis d'une mission de service public pour **vingt-deux (22)** dossiers, Le ministère des finances et du budget avec **dix-neuf (19)** réclamations et des collectivités territoriales pour **dix (10)** dossiers traités. Les autres ministères ont été saisis pour **dix-sept (17)** réclamations et l'Ipres pour **trois (03)** requêtes.

Graphique 3 : Répartition des réclamations en cours de traitement selon l'objet



Suivant l'objet des réclamations, les dossiers tenant aux affaires foncières sont les plus récurrentes **vingt-trois (23)** suivis des pensions de retraite, le rappel d'indemnités, la régularisation de situations administratives. Il faut cependant souligner que les dossiers d'objets divers occupent une place prépondérante avec un total de **dix-huit (18)** réclamations.

Le Collectif des propriétaires de champs impactés par les Ics

Le jeudi 27 novembre 2025, le Médiateur de la République, M. Demba KANDJI en compagnie de certains de ses collaborateurs, a reçu en audience le collectif des propriétaires de champs impactés par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS).



M. Moussa Ngom qui conduisait la délégation, a indiqué que les activités des ICS induisent rejets et déversements de déchets toxiques qui auraient contaminé des même des champs situés au-delà du périmètre qui lui était initialement attribué. Ce désastre se traduit, selon Moussa Ngom, par une agression sur les terres avec des sols impropres à l'agriculture et à des champs quasi ment improductifs.

Les représentants du collectif ont indiqué avoir saisi plusieurs autorités administratives, sans suite concrète. Aussi, les résultats de l'étude géomatique réalisée à ce sujet ne leur seraient pas toujours communiqués. Les négociations engagées avec la direction des ICS n'ont pas abouti n'ont plus. Le collectif sollicite une indemnisation au regard des préjudices subis. C'est

donc après avoir tenté en vain de trouver une oreille attentive qu'ils sont venus voir le Médiateur afin que tous ceux dont les champs sont impactés puissent être indemnisés.

Le Médiateur a salué la démarche et la confiance accordée à l'Institution dans la recherche d'une solution. Pour diligenter la réclamation, le Médiateur a souhaité avoir des données précises sur le périmètre affecté et le nombre de personnes impactées. Au besoin, il est disposé à faire réaliser une expertise indépendante pour une meilleure maîtrise de la situation. Il a également annoncé son intention de saisir la direction des ICS et a rappelé l'obligation de formaliser la réclamation par écrit conformément à la procédure afin de permettre à ses services de traiter leur dossier avec célérité

Le Médiateur reçoit les élèves de l'INEFJA

Le Médiateur de la République a reçu en audience le gouvernement scolaire inclusif de SHC - INEFJA de Ziguinchor au nom de tous les pensionnaires des Instituts nationaux d'éducation et de formation des jeunes aveugles du Sénégal (INEFJA).



Le Médiateur a exprimé sa satisfaction d'accueillir ces enfants en situation de vulnérabilité, afin de mieux connaître leur situation scolaire et les contraintes spécifiques auxquelles ils font face.

Monsieur Souleymane GUEYE qui conduisait la délégation a présenté les principaux défis des élèves de l'INEFJA de Ziguinchor dont la particularité est d'être le seul établissement du genre à dispenser des cours scientifiques parmi tous les INEFJA du pays. Parmi les difficultés rencontrées la plus ardue reste leur participation aux examens, avec l'obligation de d'effectuer un voyage de près de 400 km vers l'INEFJA de Thiès pour y subir les épreuves. Ce qui engendre fatigue et problèmes d'adaptation pour ces pensionnaires.

L'inadéquation de certains sujets aux déficients visuels, la transcription insuffisante en braille, l'interdiction de matériels indispensables comme les calculatrices SCI+3600 et les contraintes liées au temps imparti pour examens et concours sont autant d'obstacles qui se dressent sur leur chemin

Monsieur GUEYE a sollicité l'intervention du

Médiateur auprès de l'Office du Baccalauréat pour garantir des conditions d'examen optimales ainsi qu'un renforcement de l'encadrement pédagogique avec des enseignants spécialisés. Il a aussi plaidé pour un meilleur accès des diplômés de cet institut aux mécanismes de financement étatiques, comme la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER).

Les élèves quant à eux, ont interpellé le Médiateur sur les risques liés à leur transport pour l'école et regretté l'absence de reconnaissance officielle des gouvernements scolaires par l'État. Ce qui aurait permis une subvention de leurs activités.

Le Médiateur de la République a exprimé sa solidarité tout en reconnaissant la légitimité des revendications, rappelant que les élèves déficients visuels doivent bénéficier des mêmes droits et privilèges que leurs pairs pour une éducation inclusive et de qualité.

Enfin, Monsieur Demba KANDJI a assuré que son institution accompagnerait les activités annuelles du Gouvernement scolaire et saisirait rapidement les autorités compétentes afin d'assurer une prise en charge diligente des préoccupations soulevées.

Visite de courtoisie du président de la CRSE

Le Médiateur de la République a reçu la visite de M. Ibrahima Niane, Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie (CRSE), accompagné de ses collaborateurs.



Le Médiateur tout en saluant cette visite, a souligné la complémentarité des deux structures dans le respect et l'équité avec un accent particulier pour la protection des droits des citoyens. A preuve, il reçoit des réclamations contre la Sénélec qui fait partie du champ de compétence de la CRSE.

Il a évoqué les partenariats liant la Médiation à des structures de régulation comme l'Observatoire national de la qualité des services financiers et l'Arcop, Agence de régulation de la commande publique.

Le Président de la CRSE, M. Ibrahima NIANE a présenté les missions et l'évolution de cette commission indépendante qui régule le secteur de l'Énergie depuis 2021. Celui-ci couvre la production et la fourniture de l'électricité les hydrocarbures et le gaz. Dans tous ces domaines stratégiques, la CSRE veille sur les intérêts de l'État et des citoyens. Elle dispose par ailleurs, au-delà de la régulation, de pouvoirs d'enquête, de sanction et de gestion des plaintes des consommateurs.

Dans les discussions le Médiateur a exprimé des préoccupations sur la prolifération des stations-service, en lien avec l'obligation de respecter les normes de sécurité et de distanciation. Le Président du CSRE a expliqué que le problème venait de l'absence de décrets d'application de la loi de 1998, mais qu'un décret de 2020 encadre désormais leur implantation et exploitation, sous l'autorité du Préfet assisté d'une commission dédiée.

Il a été retenu que cette visite fort opportune devrait contribuer à renforcer la coopération entre le Médiateur de la République et la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie (CRSE) au vu de leur mission qui accorde une centralité à la protection des droits du citoyen dans ses relations avec l'administration.

La volonté de formaliser un partenariat entre les deux institutions, avec des cadres de concertation futurs pour mieux coordonner leurs actions a été fortement relevée. Les modalités pratiques de sa matérialisation seront définies dans un futur proche.

Visite de courtoisie du Président de l'Ofnac

M. Moustapha KA, Président de l'Office national de lutte contre la Corruption (OFNAC), accompagné de ses collaborateurs a effectué une visite de courtoisie auprès du Médiateur de la République.



Le Médiateur, au-delà de sa joie pour cette marque de courtoisie, a tenu à féliciter le Président Ka pour son expérience, ses compétences et sa probité qui seront sûrement mises au service de l'Ofnac. Il a associé tous les membres de l'assemblée à ses félicitations pour avoir été sélectionnés pour servir leur pays dans une institution aussi prestigieuse. Les missions et le rôle du Médiateur dans le rapprochement de l'administration du citoyen ont été passés en revue.

Le Médiateur a insisté sur la nécessité de doter l'OFNAC des moyens nécessaires pour assurer le suivi effectif des réclamations citoyennes. Il a indiqué son intention de proposer des mesures au Président de la République afin de renforcer l'efficacité de l'OFNAC.

Le Président Ka a ensuite présenté sa délégation

composée de magistrats, universitaires et membres de la société civile, et a exprimé son plaisir de rencontrer le Médiateur considéré comme un valeureux confrère mais aussi comme un oncle.

Il a reconnu la pertinence du travail du Médiateur et celles des recommandations émises pour avoir souvent exploité ses rapports.

Il a sollicité la mise en place d'un partenariat structuré pour mieux protéger les intérêts des citoyens et de l'administration.

Enfin, la rencontre a permis des échanges constructifs et la définition des bases d'un partenariat structuré pour mieux protéger les intérêts des citoyens. La séance s'est conclue par un échange de cadeaux et la prise d'une photo de famille.

Les auditeurs de l'Ecole Supérieure de Guerre « à l'assaut » de la Médiature

Les auditeurs de cette prestigieuse Ecole et de l'Institut de Défense du Sénégal ont effectué une visite pédagogique à la Médiature de la République sous la conduite du Colonel Diouma SOW. L'objectif visé étant pour ces officiers d'approfondir leurs connaissances de l'Etat et de ses démembrements ayant une mission de service public à l'Instar de la Médiature.



La séance a débuté par un mot de bienvenue du Médiateur de la République en présence de ses conseillers, qui a rappelé la qualité de la collaboration entre son institution et l'Armée en général. Il s'est félicité aussi des visites similaires effectuées par d'autres écoles militaires comme l'Ecole Nationale des Officiers d'actives, Enoa.

La Médiature leur a été présentée à travers ses missions, ses pouvoirs, ses garanties d'indépendance, les modalités de saisine du Médiateur et les activités menées qui concourent toutes au renforcement de l'Etat de droit.

Le Médiateur, pour sa part, a expliqué le contexte de création des institutions de médiation en Afrique, soulignant l'exception sénégalaise avec le multipartisme instauré dès 1994 et toute la trajectoire politique du Sénégal qui a contribué à la stabilité du pays.

Le rôle du Médiateur dans la prise en charge des réclamations des citoyens et dans l'amélioration de

la qualité du service public a retenu l'attention. Dans la foulée, la recommandation du Médiateur sur l'humanisation des fouilles corporelles dans les prisons a été discutée. Les échanges très animés ont porté sur des questions portant sur la gestion des délégations régionales, des réclamations, leur nature, le mandat du Médiateur, son champ de compétence et la saisine par les Sénégalais vivant à l'étranger.

Le Commandant Papa Leyti NDIAYE, porte-parole du jour, et le Colonel Diouma SOW ont salué l'intérêt pédagogique de la visite et la convergence de valeurs entre l'Institution et l'Armée. La rencontre a mis davantage en exergue l'importance de la coopération entre l'Armée et le Médiateur de la République pour le renforcement de l'Etat droit mais aussi sur le plan pédagogique. La séance s'est conclue par un échange de cadeaux, un sympathique cocktail et une photo de famille.

La Médiatrice d'Angola en visite au Sénégal

Le Médiateur de la République a accueilli Madame Antónia Florbela de Jesus Rocha Araújo, Médiatrice de la République d'Angola et Présidente de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains (AOMA). Cette visite s'inscrit dans une dynamique de rapprochement entre les institutions africaines chargées de veiller au respect des droits des citoyens particulièrement au niveau de l'administration. Elle illustre également la volonté commune de consolider les mécanismes de régulation et de recours à l'échelle continentale.



Les échanges avec son homologue, Demba KANDJI, ont permis d'identifier des axes stratégiques prioritaires de collaboration :

- le renforcement de la gouvernance administrative
- la mutualisation des bonnes pratiques et la coordination des actions face aux enjeux transnationaux, notamment le terrorisme et l'immigration clandestine.

Les deux responsables ont souligné l'importance d'une médiation proactive, capable d'anticiper les tensions sociales et de consolider la confiance entre citoyens et l'Administration publique, en particulier.

Madame Araújo a, en outre, invité son homologue à



participer à la réunion du Comité exécutif de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains, prévue du 25 au 27 mars 2026 à Durban. Elle a mis en avant les partenariats développés par son institution, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), soulignant l'intérêt d'y associer le Sénégal. Une perspective favorablement accueillie par M. Demba Kandji, qui a réaffirmé l'engagement de son institution à approfondir les liens de coopération régionale et continentale.

La rencontre s'est achevée dans une atmosphère empreinte de cordialité et marquée par un échange de présents et de publications institutionnelles. Au-delà de sa dimension protocolaire, cette visite marque une étape significative dans la construction d'un réseau africain de médiation plus opérationnel, orienté vers l'impact et la protection effective des droits des citoyens. Elle témoigne d'une volonté partagée de positionner les institutions de médiation comme des leviers stratégiques de stabilité institutionnelle et de gouvernance démocratique sur le continent.



Kaffrine, Kaolack, Fatick, Diourbel et Thiès accueillent le Médiateur

Accompagnés de certains de ses collaborateurs, le Médiateur s'est rendu, du 26 au 29 octobre, dans les régions de Kaffrine, Fatick, Kaolack, Diourbel et Thiès pour procéder au partage de son rapport annuel. Le format du forum communautaire a été reconduit avec une grande mobilisation de tous les acteurs (autorités administratives, société civile, organisations communautaires, de leaders d'opinions et de simples citoyens). Chaque forum a drainé en moyenne près de 120 participants.

Ces rencontres, au-delà du devoir de redevabilité vis-à-vis du public, ont été une opportunité pour le Médiateur d'informer davantage sur ses missions, ses prérogatives et d'échanger sur ses les activités menées. Celles-ci concourant toutes au respect des droits du citoyen et au renforcement de l'Etat de droit par une administration soumise à la loi.

Cette tournée fait suite à celle effectuée dans la zone Sud et Sud-est (Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tamba). De la prise de paroles des représentants des organisations communautaire de base (OCB) et des organisations socio professionnelles on peut retenir :

📍 KAFFRINE

La psychose du vol de bétail



Kaffrine érigée en région en 2008, comprend quatre départements, le Forum de partage y a réuni toutes les forces vives en provenance de toute la localité. Des discussions fort animées, il ressort ces problèmes largement validés par les intervenants :

La surexploitation des forêts classées par les agriculteurs, au détriment des éleveurs qui ont de moins en moins accès à des zones de pâturages et de parcours du bétail ;

La récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs et l'urgence de trouver des mécanismes d'anticipation et de gestion efficace pour préserver la cohésion sociale dans la région ;

Le vol de bétail, qui menace la sécurité des éleveurs et de leurs biens ;

L'urgence de procéder à l'application effective des décrets du Code pastoral

L'accès équitable et garanti à la terre pour les femmes conformément à la Constitution pour accélérer leur autonomisation (en vue de la création d'unités de transformation laitière, des céréales etc.

L'instauration d'un véritable statut de l'artiste au Sénégal, permettant d'identifier clairement les professionnels du secteur.

La construction d'un centre culturel à Kaffrine, afin de promouvoir les activités artistiques et culturelles de la région.

La mise à disposition de véhicules pour faciliter les visites et autres interventions des Bajenu Gox, notamment compte tenu de leur mission sociale qui s'étend aussi dans des localités éloignées ou enclavées

Le renforcement de la protection des travailleurs, en *particulier à Kédougou*, où certaines entreprises procèdent à des licenciements abusifs.

L'amélioration des conditions de travail dans les entreprises, à travers la revalorisation des salaires et la protection des droits des travailleurs.

L'amélioration des conditions de détention incompatibles avec le respect de la dignité des détenues maisons d'arrêt étant confrontées à une grande précarité

La réduction des détentions préventives prolongées.

L'aménagement d'espaces de loisirs destinés aux enfants, afin de favoriser leur épanouissement et leur intégration sociale.

La nécessité de revoir la délimitation des communes, souvent faite de manière désorganisée, entraînant des conflits fonciers et des dysfonctionnements administratifs.

L'organisation des marchés, actuellement marqués par une forte anarchie, et un appel à une gestion plus rigoureuse sous la supervision de l'État.

📍 **KAOLACK**

Le casse-tête de l'assainissement



Kaolack, ville carrefour stratégique reste la capitale du bassin arachidier n'en n'est pas moins confrontée à de multiples problèmes comme toutes les grandes villes devant recevoir toutes les populations des zones rurales de son ressort sans que les infrastructures de base suivent. Près de 120 personnes participantes au forum (acteurs institutionnels, autorités administratives, société civile) ont égrené leurs attentes et les difficultés auxquelles leur région est confrontée :

La réhabilitation du port de Kaolack pour booster l'économie de la région

L'assainissement et la gestion des inondations récurrentes, un véritable casse-tête pour la région par un système d'évacuation efficace

La forte dégradation de la voirie,

L'achèvement des travaux de l'autoroute Dakar-Kaolack

Le déficit en personnel et en équipement et la vétusté des bâtiments de l'hôpital Ibrahima Niass qui reçoit, par ailleurs beaucoup, d'accidentés de la route nationale.

Les pénibles conditions d'hospitalisation des malades (déficit en lit, absence totale de certaines commodités minimales) etc.

La création de zones artisanales pour plus grande visibilité et valorisation de l'expertise locale

La prise en compte des personnes handicapées dans les plans des édifices publics pour une meilleure accessibilité.

Une meilleure prise en charge des enfants orphelins vivant dans des familles totalement dans les services d'action sociale.

Le renforcement de la sécurité aux frontières, en raison de la porosité actuelle favorisant une entrée incontrôlée d'étrangers sur le territoire.

La mise à disposition des élèves vivant avec un handicap de bus de transport pour leur maintien à l'école,

La construction d'infrastructures scolaires adaptées (bibliothèque avec des ouvrages en braille et des outils pédagogiques conformes) pour les élèves malvoyants ;

L'amélioration des conditions de travail des agents de l'administration, à travers la rénovation des bâtiments administratifs et la dotation en véhicules de service.

La reprise des travaux de la grande mosquée de Kaolack

L'intervention du Médiateur de la République auprès du Ministère de l'Intérieur pour accélérer les procédures de prise de rendez-vous et de confection des cartes nationales d'identité à Kaolack (plusieurs mois d'attente).



FATICK

La région veut vivre de ses ressources



Le forum de Fatick, aura permis de mettre en exergue des problèmes dont :

Le faible équipement en infrastructures particulièrement l'enclavement de certaines localités et des villages insulaires,

Les difficultés d'accès au matériel de transformation des produits halieutiques et du sel, activités vitales pour de nombreuses femmes de la région,

Le relèvement du plateau technique de l'hôpital de Fatick qui peine à atteindre sa vitesse de croisière depuis sa mise en service ;

L'érection d'une structure dédiée à la prise en charge des personnes vivant avec un trouble mental et la réforme de la loi de 1975 régissant cette pathologie ;

La réhabilitation de l'hôpital de Foundiougne, notamment de la maternité en état de délabrement avancé ;

La relance du programme PACASEN, afin que la commune de Fatick bénéficie des financements prévus ;

L'implication du Médiateur pour l'autorisation au Conseil départemental par le Président de la République pour la signature d'un financement dans le cadre d'un partenariat avec un investisseur étranger.

Des mesures incitatives pour la promotion de la scolarisation des filles et de leur maintien à l'école et la lutte contre les mariages précoces ;

La révision du Code des pensions civiles et militaire, pour garantir le droit des enfants de fonctionnaires décédés de bénéficier d'une pension au même titre que les orphelins de père ;

Une protection plus accrue des femmes contre les violences basées sur le genre (VBG)



📍 DIOURBEL

La récurrence des violences faites aux femmes et aux enfants



La région de Diourbel du fait de la persistance de certains obstacles socio-culturels associés au faible statut économique des femmes reste largement confrontée aux violences faites aux femmes et aux enfants. Aussi, les discussions ont eu souvent trait à :

La nécessité de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles par des politiques pérennes et l'ouverture d'une « boutique de droit » pour offrir aux victimes des conseils et l'appui juridique nécessaire ;

La construction d'un centre d'accueil pour les victimes dans la région de Diourbel.

La reconnaissance accrue de la part de l'État envers les relais communautaires, en valorisant leurs efforts et leur rôle essentiel dans la promotion de la santé et du développement communautaire.

L'implication du Médiateur dans la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

La création de pistes pastorales pour permettre aux éleveurs d'accéder aux pâturages sans traverser les champs cultivés.

L'érection d'un centre psychiatrique dans la région, afin d'assurer une meilleure prise en charge des malades mentaux,

La régularisation du secteur des transports moto taxi

Le coût élevé de la prise en charge des malades mentaux dans les hôpitaux psychiatriques.

La création de plateformes ou mécanismes regroupant les jeunes pour leur formation et leur capacitation pour lutter contre le chômage.

L'urgence de lutter efficacement contre les violences faites aux femmes.

La création d'un hôpital psychiatrique dans la région,

L'ouverture d'un bureau du Médiateur à Diourbel.



THIES

Plaidoyer pour une protection effective des enfants



Comme dans les autres régions, le Forum de Thiès tenu au Conseil Départemental de Thiès, a été aussi une occasion d'échanges et de discussions autour des missions du Médiateur et de son action. La situation des enfants en situation de vulnérabilité a occupé une bonne partie des échanges. Les réclamations ci-dessous ont été formulées parfois avec foi :

L'adoption rapide du Code de l'enfant pour une protection effective par :

Le relèvement de l'âge minimum de travail actuellement fixé à 16 ans, afin de maintenir les adolescents à l'école.

La protection des enfants contre la mendicité ;

La mise en place d'alternatives à l'incarcération des mineurs pour leur donner des opportunités de bénéficier d'une formation ou de poursuivre leurs études ;

La création de structures pénitentiaires exclusivement dédiés aux mineurs afin de séparer les enfants en conflit avec la loi des détenus majeurs conformément aux normes internationales de protection des enfants.

Le recrutement de magistrats supplémentaires pour accélérer le traitement des dossiers judiciaires.

La protection des victimes de viol par la reconnaissance aux associations de se constituer partie civile,

La prolifération des salles de jeux et parcs sportifs autour des écoles qui constituent une menace pour les élèves,

La baisse du taux de scolarisation, de nombreux jeunes préférant la recherche de gains immédiats à la poursuite des études s'orientent vers la conduite des motos « jakarta »

Les personnes vivant avec un handicap à travers leurs associations se sont aussi faites entendre ; aussi réclament elles :

La protection renforcée des femmes handicapées, souvent victimes de violences sexuelles.

La mise en œuvre effective de la loi d'orientation sociale :

La prise en charge des besoins spécifiques des élèves à mobilité réduite par la **construction d'infrastructures scolaires** accessibles.

Le faible entrain des entreprises minières à assumer leur responsabilité sociétale

L'urgente nécessité de renforcer la sensibilisation des citoyens au civisme.

La montée de l'insécurité liée au phénomène des motos « Jakarta », dont certains conducteurs sont souvent impliqués dans des agressions et des infractions routières.

La fermeture des écoles privées de santé non agréées ;

Le renforcement du personnel de santé, notamment des sage-femmes.

La meilleure prise en charge des malades dans les structures hospitalières.

L'adoption des décrets d'application de la loi sur la santé de la reproduction ;

L'absence d'effectivité du rapprochement familial pour les agents de l'enseignement, mesure qui permettrait autrefois aux conjoints de servir dans la même localité.

La mise en œuvre effective de la fonction publique locale.

La régulation des réseaux sociaux, jugés néfastes à l'éducation des enfants et à la cohésion nationale.

La facilitation d'accès aux agréments pour les femmes transformatrices.

La digitalisation de l'état civil afin de simplifier l'accès aux documents administratifs

Les doléances recueillies témoignent d'une forte attente des citoyens vis-à-vis de l'État en matière de justice sociale, d'équité territoriale et de gouvernance de proximité.

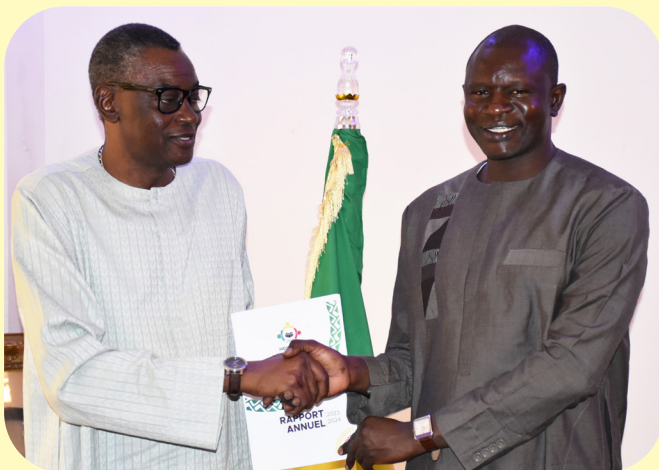
Elles révèlent la nécessité de :

- Renforcer la présence effective des services publics dans les territoires ;
- Accélérer les réformes sectorielles prioritaires (santé mentale, pensions, foncier, éducation) ; et
- Mieux articuler les interventions de l'État et des collectivités locales pour une prise en charge durable des besoins exprimés.

Les populations des cinq régions ont unanimement dénoncé :

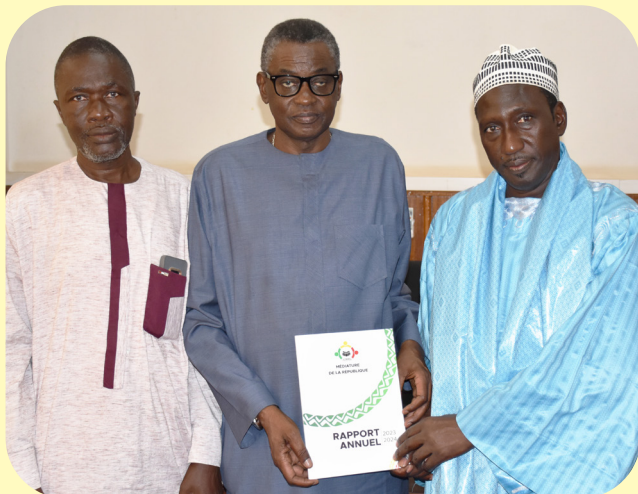
- *La lenteur administrative dans le traitement des dossiers d'avancement, de pension ;*
- *Les populations ont dénoncé la mauvaise gestion du système d'état civil, caractérisée par des erreurs administratives, des retards dans la délivrance des documents et une absence de fiabilité dans l'archivage des données. Ces dysfonctionnements favorisent des cas d'usur-*
- *pation d'identité et compromettent la sécurité juridique des citoyens*
- *Le manque de proximité et de diligence dans la réponse des services publics aux usagers ;*
- *La dégradation des bâtiments administratifs et le recours prolongé à des locaux conventionnés pour abriter les services de l'état ;*
- *Le besoin de renforcement des capacités des agents publics en matière d'accueil et de qualité du service.*

Pour une administration dignement installée



M. Demba Kandji plaide pour la généralisation des sphères administratives dans toutes les régions du pays. En effet, séduit par la Sphère administrative de Kaffrine, les blocs judiciaires de Fatick et Diourbel, en appelle à leur érection partout au Sénégal. Elles sont de nature à participer, durablement, à la préservation de l'autorité de l'État et à résoudre le lancinant problème de la vétusté et parfois de la non-conformité de certains bâtiments faisant office d'édifices publics. L'administration publique mérite à tout point de vue.

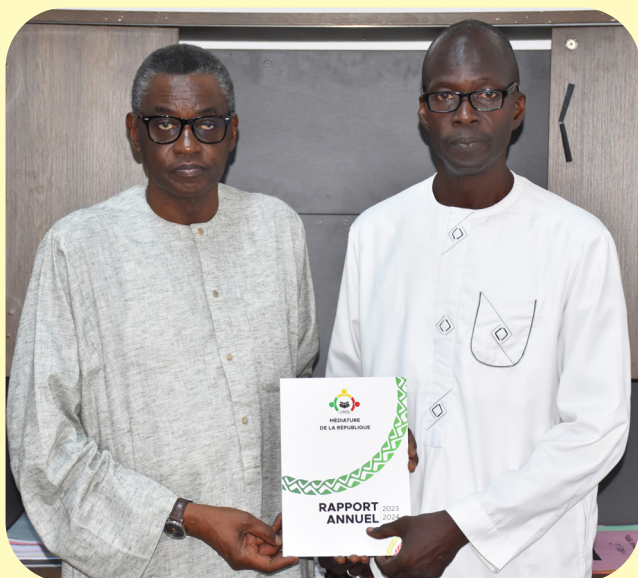
PARTAGE DU RAPPORT ANNUEL DE LA MÉDIATURE DE LA RÉPUBLIQUE : ÉTAPE 2



● Le rapport remis à la Mairie de Diourbel



● Le Conseil départemental de Kaffrine reçoit le rapport



● Le rapport entre les mains du Président du Conseil Départemental de Fatick



● Le médiateur à la Gouvernance de Kaolack pour la présentation de son rapport annuel.



● Forum communautaire avec la population de Thiès



● Forum communautaire avec la population de Kaffrine

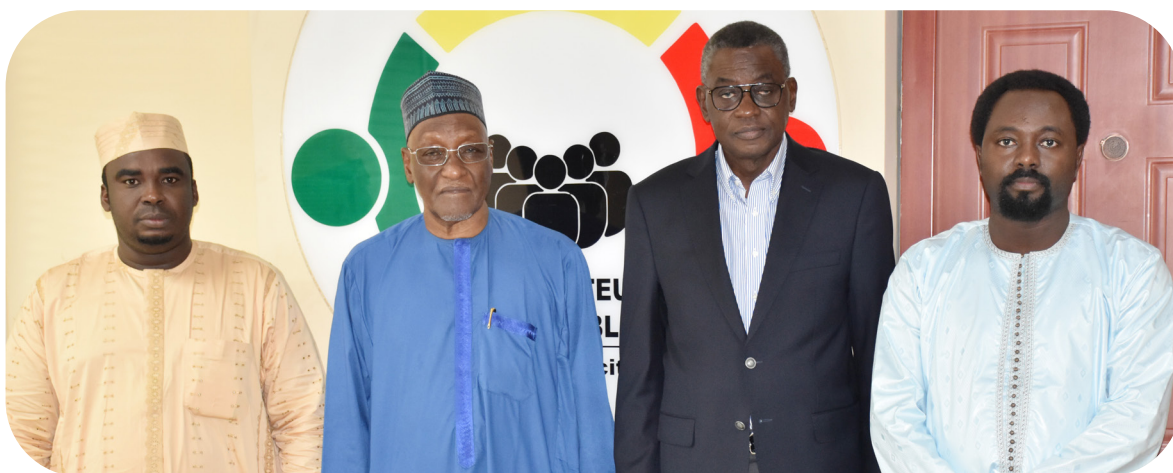


VIE DE L'INSTITUTION

PARTENARIAT

Des collègues du Tchad en immersion au Sénégal

Du 19 au 21 novembre 2025, le Médiateur Demba KANDJI, a reçu une délégation du Tchad, au nom de son homologue M. Saleh KEBZABO. Cette visite d'immersion avait pour objectif de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les deux institutions, dans un esprit de coopération africaine et de renforcement mutuel.



Le Médiateur a vivement manifesté sa joie de recevoir cette mission convaincue que les Institutions de Médiation en Afrique doivent se renforcer par les échanges d'expérience et le renforcement de capacité.

L'exposé de la loi instituant la Médiation de la République leur a permis de mieux connaître ses missions ainsi que son rôle dans la consolidation de la démocratie administrative en rapport avec l'évolution du système politique sénégalais marquée par le multipartisme qui constitue un élément de stabilité du pays par l'expression plurielle qui lui est consubstantielle.

Les échanges ont porté sur la trajectoire politique du Sénégal, les missions, les pouvoirs, les modalités de saisine du Médiateur et la nature de réclamations et les dépar-

tements en cause principalement.

La délégation tchadienne a, pour sa part, évoqué les défis auxquels sa Médiation reste dans un pays où les tensions communautaires qui rendent le dialogue difficile voire impossible. De même que la problématique de l'inexécution des décisions de justice.

L'après-midi a été marqué par des échanges techniques avec les services de l'Institution sur le traitement des dossiers, les réclamations relatives aux pensions et la gestion de certains conflits sociaux.

La délégation a aussi pris connaissance du traitement des données statistiques de l'Institution, illustrant la nature des réclamations et leur répartition entre les différentes administrations.

Les propositions de réforme formulées dans le rapport annuel

remis au Chef de l'État en mars 2025 ont été présentées et discutées. La stratégie de communication de l'Institution, fondée sur des tournées régionales, des ateliers et des actions médiatiques, a également été exposée afin de montrer comment le Médiateur renforce sa proximité avec les citoyens.

La visite s'est achevée le 21 novembre par une découverte du Monument de la Renaissance africaine. Elle s'est conclue par un déjeuner d'au revoir, un échange de présents et une photo de famille.

À cette occasion, le Médiateur de la République a exprimé sa gratitude envers son homologue tchadien et a réaffirmé l'importance de renforcer la coopération entre institutions africaines de médiation, au service de la stabilité et de la protection des droits des citoyens.

Intégrité de l'information et des processus démocratiques à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle

Le Médiateur de la République s'est rendu à Paris du 15 au 17 octobre pour prendre part à la réflexion transversale des Réseaux institutionnels de la Francophonie sur le thème de l'intégrité de l'information et des processus démocratiques à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle. Le Médiateur a été sollicité apporter sa réflexion sur le sous thème consacré au Renforcement de la résilience des citoyens face au désordre de l'information.



Synthèse de sa communication

Le contexte se distingue par une mutation technologique majeure : l'essor des plateformes numériques mondiales et la circulation instantanée de l'information. Cette évolution a profondément transformé les modes traditionnels de production, de diffusion et de régulation de la parole publique, autrefois encadrée par des normes sociales, culturelles et juridiques plus stables ».

Diagnostic : une fragilisation progressive du lien démocratique

L'analyse met en évidence une dégradation préoccupante de la qualité du débat public, particulièrement dans les sociétés en transition démocratique.

Au Sénégal, longtemps perçu comme un modèle de stabilité institutionnelle et de dialogue politique, le climat public connaît une polarisation accrue. Les

réseaux sociaux, devenus des espaces centraux d'expression, jouent un rôle ambivalent : instruments de démocratisation de la parole, mais également vecteurs de désinformation, de discours haineux et de délégitimation des institutions. Le phénomène de désinformation est décrit comme une menace structurelle pour l'État de droit. En diffusant des informations fausses, biaisées ou

manipulées, il altère la confiance entre citoyens, affaiblit l'autorité des institutions constitutionnelles et contribue à l'érosion du vivre-ensemble. Des exemples historiques internationaux (Rwanda, Myanmar) sont mobilisés pour illustrer les conséquences extrêmes que peut engendrer l'instrumentalisation de la parole publique. La désinformation apparaît ainsi non comme un simple dysfonctionnement communicationnel, mais comme un facteur de déstabilisation politique et sociale.



VIE DE L'INSTITUTION

PARTENARIAT

Enjeux contemporains : régulation, transparence et responsabilité

Face à ces constats, plusieurs leviers d'action sont identifiés.

- Encadrement normatif et adaptation juridique

Le Sénégal a engagé une dynamique législative visant à mieux encadrer les espaces numériques, notamment à travers un projet de loi relatif à la régulation des réseaux sociaux, intégrant des sanctions civiles, administratives et pénales.

Par ailleurs, l'adoption de la loi sur l'accès à l'information (26 août 2025) constitue une avancée significative en matière de transparence institutionnelle. Elle renforce le droit des citoyens à l'information publique et contribue à réduire les zones d'opacité susceptibles d'alimenter les rumeurs et la désinformation.

- Responsabilité des médias et adaptation professionnelle

Les médias traditionnels demeurent des acteurs centraux de la formation de l'opinion publique. Leur rôle dans l'éclairage des événements, la vérification des faits et l'apaisement des tensions est déterminant.

L'intervention souligne la nécessité de renforcer la formation des professionnels de l'information afin qu'ils puissent faire face aux stratégies sophistiquées des acteurs de la désinformation. Le fact-checking, illustré par des initiatives telles qu'Africa Check, constitue un outil essentiel mais insuffisant s'il n'est pas accompagné d'une démarche plus large d'éducation citoyenne.

L'éducation aux médias : pilier stratégique de la résilience citoyenne

L'éducation aux médias est présentée comme une réponse structurelle et durable. Elle vise à développer l'esprit critique, la capacité d'analyse et l'autonomie des citoyens face aux contenus numériques. Cependant, il est constaté que cette dimension reste insuffisamment intégrée dans les programmes éducatifs de nombreux pays africains. L'intégration systématique de modules d'éducation aux médias dans les curricula scolaires apparaît comme une priorité stratégique.

Cette approche proactive permettrait non seulement de prévenir la manipulation informationnelle, mais aussi de former des citoyens capables de participer à un débat public éclairé et respectueux.

Dimension culturelle et sociétale : réhabiliter la dignité de la parole

Au-delà des réponses juridiques et techniques, l'intervention insiste sur la nécessité d'une transformation culturelle. Il s'agit de réhabiliter les valeurs de modération, de respect, d'altérité et de responsabilité dans l'exercice de la liberté d'expression. La qualité du débat public ne dépend pas uniquement des normes juridiques, mais aussi des comportements individuels et collectifs. La mise en place d'espaces de médiation dans les collectivités locales, les établissements scolaires et universitaires est proposée afin de promouvoir une culture du dialogue et de la cohabitation pacifique des différences.

Protection des publics vulnérables et coopération régionale

Une attention particulière est portée aux enfants et aux jeunes, fortement exposés aux contenus numériques. Leur vulnérabilité justifie l'élaboration de cadres normatifs renforcés, harmonisés au niveau régional, notamment dans l'espace UEMOA, en cohérence avec les instruments internationaux de protection des droits de l'enfant. La coopération entre institutions de médiation de l'espace francophone est également présentée comme un levier stratégique pour mutualiser les expertises et élaborer des référentiels communs adaptés aux réalités locales.

Conclusion

Le désordre informationnel constitue un défi majeur pour les démocraties contemporaines. Il affecte la cohésion sociale, la crédibilité des institutions et la stabilité politique.

La réponse doit être globale et articulée autour de quatre piliers complémentaires :

- Régulation juridique adaptée ;
- Transparence institutionnelle ;
- Éducation aux médias ;
- Réhabilitation des valeurs civiques et culturelles.

La résilience citoyenne face à la désinformation ne peut être assurée que par une mobilisation coordonnée des institutions publiques, des médias, du système éducatif et de la société civile.

Suivi des recommandations de l'atelier sur les enfants à besoins spéciaux

Un atelier technique a été consacré au suivi des ces recommandations sous l'égide du Médiateur de la République. Il survient, un an après les rencontres des 5 et 6 février consacré à cette problématique par la Médiature en partenariat avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH). Cette rencontre avait pour objectif d'examiner l'état d'avancement des engagements pris, d'identifier les contraintes persistantes et de dégager des orientations opérationnelles visant à améliorer durablement la situation des enfants à besoins spécifiques.



La rencontre s'est déroulée en trois phases :

La cérémonie d'ouverture marquée par des allocutions du Médiateur de la République, de la Coordinatrice de la CAPE et des Représentants du HCDH et de la DGAS.

La deuxième session s'est ponctuée par la présentation des participants suivie du rappel des recommandations du Médiateur issues du précédent atelier et revu par le Comité Technique. A cela s'ajoute les présentations de M. Souleymane DIOP (DGAS), qui a fait le point sur la situation actuelle du handicap au Sénégal avec un intérêt particulier pour les enfants et de Mme Mbayang DIOP de la CAPE, qui a informé l'audience sur les nouveaux défis de sa structure.

La dernière étape a permis des échanges riches entre les participants.

Les discussions ont d'abord mis en évidence un problème fondamental lié à la disponibilité et à la fiabilité des données. Bien que l'ANSD recense environ

1 210 738 personnes handicapées, seules 121 000 Cartes d'égalité des chances ont été délivrées à ce jour. Cet écart révèle un enrôlement insuffisant et laisse une proportion importante de ménages en dehors des mécanismes de protection sociale. Les outils de collecte excluent certaines formes de handicap, limitant ainsi la capacité de l'État à planifier des politiques ciblées et à orienter efficacement les ressources.

Améliorer le cadre juridique pour une prise en charge holistique

Le cadre juridique apparaît par ailleurs insuffisamment opérationnel. La Loi d'orientation sociale de 2010 constitue un socle essentiel, mais plusieurs textes d'application demeurent non signés, freinant l'effectivité des droits reconnus. L'intégration explicite des enfants à besoins spécifiques dans le futur Code de l'enfant a été jugée indispensable pour combler les lacunes normatives.

VIE DE L'INSTITUTION

PARTENARIAT



Sur le plan sanitaire, le manque de spécialistes (neuropédiatres, orthophonistes, psychologues, psychomotriciens) compromet la qualité de la prise en charge, particulièrement dans les régions. Les familles doivent souvent se déplacer vers les grandes villes, supportant des coûts élevés et de longs délais. Les ruptures de médicaments et le coût des prestations de rééducation constituent des obstacles supplémentaires pour les ménages modestes.

La dimension socioéconomique

La dimension socio-économique a également été centrale. De nombreux parents réduisent ou abandonnent leur activité professionnelle pour assurer la prise en charge de leur enfant, fragilisant ainsi le foyer et accentuant les risques d'exclusion. Les participants ont insisté sur la nécessité de dispositifs adaptés : soutien psychosocial, congés spécifiques, allocations ciblées et

mesures de conciliation vie professionnelle-famille. Enfin, l'encadrement des structures de prise en charge requiert un renforcement. La prolifération de centres insuffisamment réglementés peut exposer les enfants à des prises en charge inadaptées, rendant nécessaires une meilleure régulation et un accompagnement technique des structures conformes aux normes.

À l'issue des travaux, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'une approche intégrée et coordonnée, combinant production de données fiables, pleine application du cadre juridique, renforcement des infrastructures sanitaires, décentralisation des services spécialisés et politique structurée d'accompagnement des familles. Seule une collaboration étroite entre l'État, les collectivités, les partenaires et la société civile peut garantir à chaque enfant handicapé un accès équitable à des services de qualité, dans le respect de sa dignité et de ses droits fondamentaux.

CONTRIBUTION

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme



Aminata Kébé,
Représentante du HCDH

Le plaidoyer mené en février 2025 par le Médiateur de la République sur les droits des enfants à besoins spécifiques a marqué un tournant majeur. À travers le PAPEV, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a réaffirmé l'impératif d'inclusion, conformément au principe Leave No One Behind.

Ce plaidoyer a permis l'intégration de cette thématique dans le projet de révision de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance, tout en mobilisant familles et associations engagées. Cette approche participative illustre la force du partenariat avec le Médiateur, un allié stratégique dans la promotion des droits de l'enfant.



VIE DE L'INSTITUTION

PARTENARIAT

TEMOIGNAGES



Rawane SAMB,
Président de l'AFEP

De la paroles aux actes : le combat des familles d'enfants atteints de paralysie cérébrale

En tant que président de l'Association des Familles d'Enfants atteints de Paralysie Cérébrale, j'ai eu l'honneur d'être convié, l'année dernière, par la Médiature de la République institution dirigée par Monsieur Demba Kandji, Médiateur de la République, à un atelier de débat sur les problématiques liées à la prise en charge des enfants en situation de handicap.

À l'issue de ces travaux, un bulletin a été élaboré, assorti de recommandations remises directement au Président de la République un geste fort, porteur d'espoir pour nos familles.

Je tiens à saluer sincèrement la sensibilité et l'engagement remarquable de Monsieur Demba Kandji et de son institution à nos côtés. Sa volonté d'associer les organisations et associations comme la nôtre à ce processus témoigne d'une

réelle prise de conscience et d'une écoute attentive des réalités très difficiles vécues au quotidien par nos enfants et nos familles.

Cependant, si nous nous réjouissons de voir cette problématique davantage reconnue au niveau des autorités, et si les annonces de mesures se sont multipliées, force est de constater que nous attendons encore leur application concrète sur le terrain.

Car pour nos enfants, chaque jour compte. Les déclarations d'intention, aussi encourageantes soient-elles, ne peuvent se substituer aux actes.

Il est aujourd'hui impératif que l'État prenne des mesures fortes, concrètes et durables en faveur des enfants en situation de handicap. Mais ces mesures ne pourront être véritablement efficaces que si elles sont éla-

borées en concertation directe avec les familles concernées.

Nous sommes les premiers témoins des réalités du terrain, des besoins réels de nos enfants, des obstacles auxquels nous nous heurtons chaque jour. Notre place n'est pas seulement celle de bénéficiaires passifs elle doit être celle de partenaires actifs, pleinement associés à la conception et à la mise en œuvre des solutions.

Nous restons confiants dans la continuité de cette dynamique initiée par la Médiature de la République, et espérons que ce second bulletin constituera un levier décisif pour transformer ces engagements en réalités tangibles, au bénéfice de tous les enfants en situation de handicap et de leurs familles.



Dieynaba Kane
«Association
Y'you Tidiane»

Vers une inclusion effective : avancées majeures dans la prise en charge des enfants à besoins spécifiques

En février 2025, le Médiateur avait initié une rencontre déterminante avec des associations de prise en charge, des parents d'enfants, des autorités administratives et des partenaires techniques et financiers afin d'identifier les défis majeurs liés à la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Ces travaux ont permis de mener une analyse approfondie du Code de l'Enfant, en mettant en lumière les réformes nécessaires, les obstacles structurels rencontrés et les solutions innovantes à adopter.

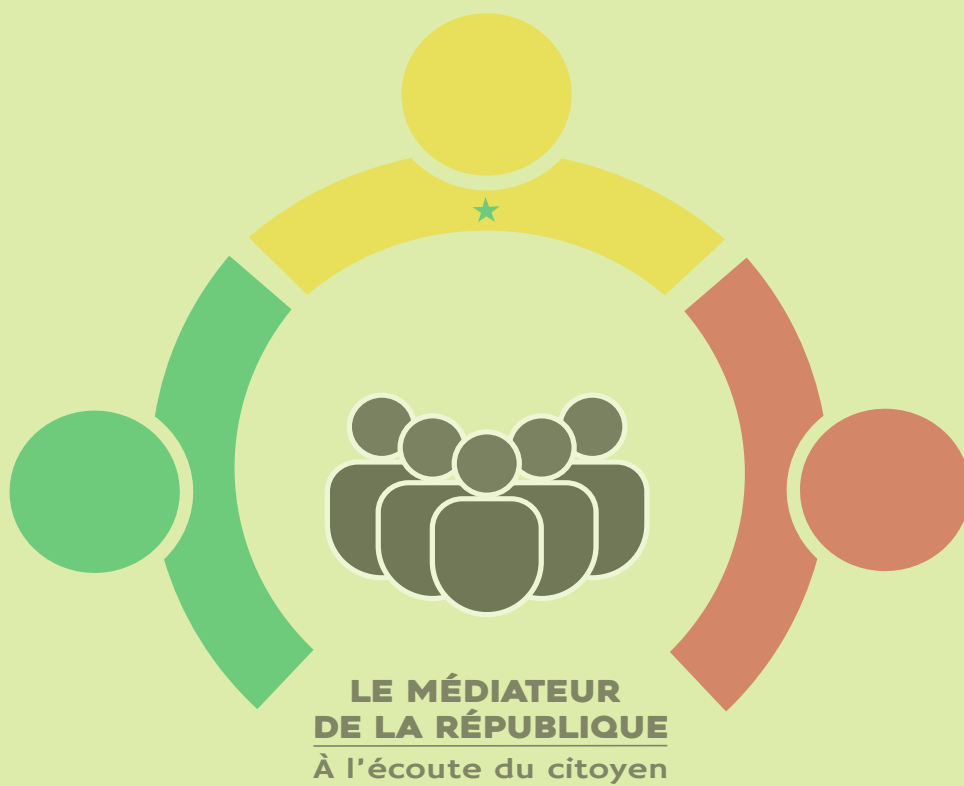
Cette réflexion s'est cristallisée autour de trois piliers fondamentaux :

1. *La sensibilisation du grand public et des acteurs institutionnels.*
2. *La formation et la capacitation des intervenants de première ligne.*
3. *L'éducation inclusive, garantissant un accès universel à l'apprentissage.*

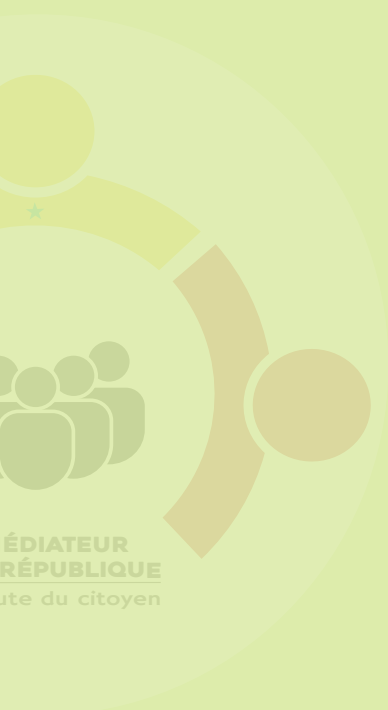
Afin de transformer ces recommandations en actions concrètes pour les familles, une restructuration par axe temporel (court, moyen et long terme) a été opérée lors d'une deuxième session de travail.

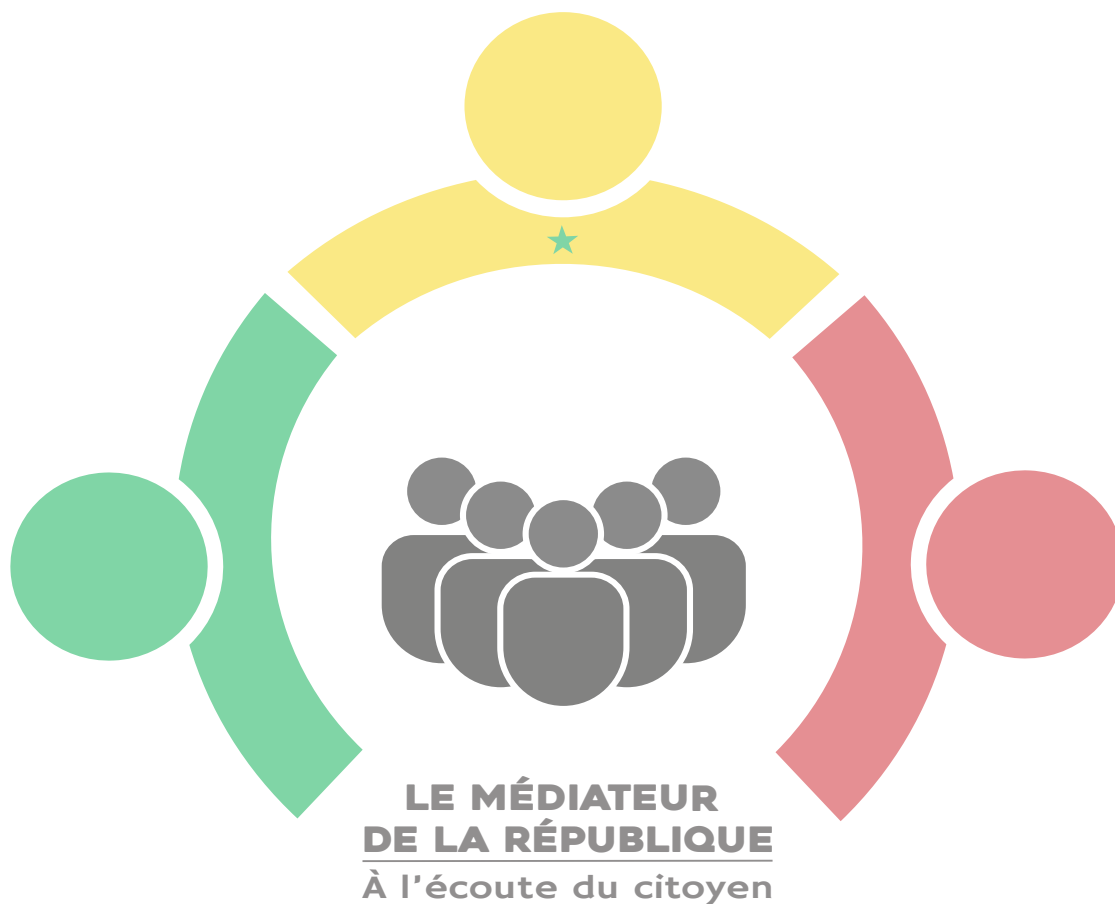
Lors de notre dernière rencontre, des avancées notoires

ont été constatées dans le déploiement de cette politique d'inclusion. La Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) a notamment présenté les leviers opérationnels de la Loi d'Orientation Sociale relative aux personnes en situation de handicap. Un accent particulier a été mis sur le processus d'harmonisation du Code de l'Enfant et sur la généralisation de la Carte d'Égalité des Chances. Ce dispositif constitue un levier essentiel pour faciliter l'accès des enfants aux soins, aux transports et aux services sociaux de base, allégeant ainsi durablement le fardeau des familles.



<https://www.mediaturedelarepublique.sn/>





Nos partenaires internationaux



منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الأفارقة
African Ombudsman and Mediators Association
Association des Ombudsmen et Mediateurs Africains



INTERNATIONAL
OMBUDSMAN
INSTITUTE



PROVEDOR
DE JUSTIÇA
Pelos Direitos dos Cidadãos



22, rue Vincens x Faidherbe, Dakar

mediateur@mediaturedelarepublique.sn

www.mediaturedelarepublique.sn

00221 33 921 12 50 / 33 921 12 59

B.P 64 - 11524 - Dakar- Etoile